



Paris, le 3 février 2006

Mise en oeuvre du contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas

A partir du 3 février 2006 et pour une période s'achevant le 3 août 2006 et renouvelable par tacite reconduction, les Etablissements Maurel & Prom ont confié à Exane BNP PARIBAS l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (AFEI) reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Une somme de 3 600 000 € est mise à disposition de ce contrat et portée au crédit du compte de liquidité en date 2 février 2006 conformément au contrat signé en date du 2 janvier 2006.



Maurel & Prom est coté sur Eurolist d'Euronext Paris – compartiment A - CAC mid 100 Indice
Isin FR0000051070 / **Bloomberg** MAU.FP / **Reuters** MAUP.PA

Informations

FINANCIAL DYNAMICS

Laurent Wormser

Tel. : +33 1 47 03 68 55

Mob : +33 6 13 12 04 04

Laurent.Wormser@fd.com

Pierre Mas

Tel. : +33 1 47 03 68 14

Mob : +33 6 79 44 66 55

Pierre.Mas@fd.com